

Instructions portant sur l'utilisation des fichiers de saisie des données énergétiques

Guide pour les ministères et organismes gouvernementaux 2025

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction adjointe de la modélisation et des stratégies d'efficacité énergétique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Résumé

Ce document vise à outiller les ministères et organismes gouvernementaux (MO) pour remplir les fichiers de collecte de données portant sur la consommation énergétique annuelle liée aux bâtiments et la consommation annuelle de carburant liée aux déplacements professionnels. Depuis 2009-2010, le gouvernement du Québec recense ces informations afin de suivre l'évolution de la consommation énergétique des MO et de pouvoir quantifier les émissions de gaz à effet de serre attribuables au parc immobilier public et au transport des employés de l'État.

Table des matières

Résumé	3
Table des matières	4
Précisions sur la procédure de saisie des données énergétiques relatives aux bâtiments	5
1. Objectif de la collecte des données énergétiques	5
1.1 Onglet IDENTITÉ	5
1.2 Onglet ANNÉE DE SUIVI	7
1.3 Onglets 2009-2010 À ANNÉES DE SUIVI - 1	8
1.4 Onglet RÉSUMÉ (pour information – pas de saisie à faire)	8
1.5 Onglet CONVERSION (pour information)	8
1.6 Onglet PROCESSUS DE COLLECTE TYPIQUE	8
Précisions sur la procédure de saisie des données énergétiques relatives aux activités de transport	9
2. Objectif de la collecte des données énergétiques	9
2.1 Onglet IDENTITÉ	9
2.2 Onglet CARBURANT (véhicules légers/lourds)	10
2.3 Onglet KM POLLUANTS	10
2.4 Onglet KM ZÉRO ÉMISSION (section facultative)	11
2.5 Onglet NOMBRE DE VÉHICULES	11
2.6 Onglet RÉSUMÉ	12
2.7 Onglet CONVERSION	12
2.8 Onglet PROCESSUS DE COLLECTE TYPIQUE	12
Annexe I : Exemples de mesures d'efficacité énergétique ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre	13
Annexe II : Processus de collecte typique	15
Annexe III : Méthodes d'estimation pour déterminer le kilométrage des taxis et des autobus interurbains utilisés pour le transport à des fins professionnelles	16
Annexe IV : Véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques à batterie	17
Annexe V : Processus de collecte typique	18

Précisions sur la procédure de saisie des données énergétiques relatives aux bâtiments

1. Objectif de la collecte des données énergétiques

Cette collecte de données a pour objectif de recueillir auprès des ministères et organismes gouvernementaux (MO) les informations relatives à la consommation énergétique annuelle liée aux bâtiments, et de suivre l'évolution de cette consommation depuis l'année financière 2009-2010. Cette cueillette servira à quantifier également les émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives au parc immobilier des MO.

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour bien remplir les tableaux. Chaque étape correspond à un onglet qui est à remplir et à consulter dans le [fichier Excel](#). Voici la liste de ces onglets :

- | | | |
|---|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Identité2. Année de suivi3. 2009-2010 à l'année de suivi-14. Résumé5. Conversion6. Processus de collecte typique | } | <i>Onglets dans lesquels s'effectue la saisie des données</i> |
|---|---|---|

Veillez noter que le fichier qui vous est transmis est adapté à votre organisme, c'est-à-dire que vous y retrouverez toutes les informations que vous nous avez fournies aux années antérieures. Il est aussi à noter que certaines données peuvent avoir été estimées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour ajouter certaines informations manquantes. Par exemple, si le coût de consommation d'une forme d'énergie est manquant, il peut avoir été estimé à partir de la quantité consommée, multipliée par le coût unitaire annuel moyen de cette même forme d'énergie.

1.1 Onglet IDENTITÉ

Pour les MO ayant déjà rempli des fichiers de saisie dans le passé, la plupart des informations requises dans cette section devraient s'y retrouver automatiquement. Le cas échéant, veuillez vérifier si les informations sont toujours justes et à jour. Toutefois, vous devez vous assurer que tous les champs sont dûment remplis, y compris la date de saisie des données (cellule ombragée en jaune).

Étapes à suivre pour remplir l'onglet IDENTITÉ

Sélectionnez le nom de votre ministère ou organisme dans le menu déroulant qui apparaît lorsque vous cliquez dans la cellule. Le code financier correspondant apparaîtra automatiquement dans la cellule immédiatement en dessous. Si, à votre connaissance, ce code est inexact, veuillez-nous en aviser.

Sélectionnez, dans le menu déroulant, la catégorie de bâtiment selon votre MO. Veuillez noter que les valeurs minimum et maximum pour l'intensité énergétique (lignes 24 et 25) changeront selon la catégorie de bâtiment. Ces valeurs détermineront les bornes d'intensité énergétique applicables à votre MO. Nous reviendrons sur ce sujet à la section qui porte sur l'onglet Année de suivi.

Sélectionnez l'année financière appropriée pour votre ministère ou organisme dans le menu déroulant. Il est important d'indiquer si le parc immobilier de votre MO utilise **d'autres types d'énergie**, comme la combustion de biomasse, la vapeur, et l'eau refroidie ou chaude. Le cas échéant, veuillez cocher la case se trouvant à la ligne 27. Les colonnes pour saisir ces données s'afficheront alors dans les onglets suivants. Remplissez manuellement le reste des cellules de couleur bleu pâle.

Nouvelle section : « Mesures d'efficacité énergétique » (ligne 40)

Cette nouvelle section a pour but de décrire sommairement les actions posées par les MO en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES. Cette information permettra à l'équipe du MELCCFP qui est chargée de la reddition de comptes sur les activités gouvernementales liées à la consommation énergétique et aux émissions de GES d'analyser et de mieux interpréter les écarts observés entre les données de l'année de suivi et celles des années précédentes.

L'idée de base est de fournir de l'information sur les composants de bâtiment touchés par les efforts d'amélioration déployés au cours de l'année de suivi en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES. Pour simplifier le texte, nous utilisons le terme « mesure » même si l'action d'une année de suivi peut consister en l'implantation de plusieurs mesures ou en la réalisation d'une campagne de sensibilisation.

Nous suggérons d'utiliser une ligne par année de suivi et, au besoin, quelques-unes si plusieurs actions ont été réalisées dans plusieurs bâtiments. Dans tous les cas, la colonne « Commentaires » devrait être utilisée pour apporter les précisions pertinentes. Voici les différents renseignements à fournir dans cette section :

- Année d'implantation de la mesure (sélectionnez, dans le menu déroulant, l'année financière ou civile, selon le cas). Il n'est pas demandé de remonter à l'année de référence, 2009-2010, même si ces années font partie du menu déroulant.
- Types de systèmes touchés par la mesure implantée :
 - Système d'éclairage
 - Système de ventilation
 - Système de chauffage
 - Système de récupération d'énergie
 - Système de contrôles

** Plusieurs cases peuvent être cochées pour une même mesure.*
- Enveloppe de bâtiment :
 - Murs, portes, fenêtres, toits.

** Plusieurs cases peuvent être cochées pour une même mesure.*
- Campagne de sensibilisation lancée en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES.
- S'il y a eu d'autres actions significatives en matière d'efficacité énergétique, veuillez cocher « Autres » et préciser la nature de ces actions dans la colonne « Commentaires » adjacente.
- Commentaires : Donnez des précisions pertinentes sur la nature des mesures implantées.

** Veuillez-vous référer à l'annexe I pour des exemples de mesures d'efficacité énergétique ou de réduction des émissions de GES.*

1.2 Onglet ANNÉE DE SUIVI

Première partie (lignes 7 à 23)

Les données à saisir ici sont celles reliées aux bâtiments ou espaces loués, pour lesquels vous assumez les coûts d'énergie. Dans cette partie, vous avez le choix de saisir vos données soit sur une **base mensuelle**, soit sur une **base annuelle**. Les types de données que vous devez saisir sont les suivants :

- La superficie totale de votre parc immobilier;
 - Les données annuelles sur les types d'énergies utilisées :
 - La quantité d'énergie utilisée;
 - Les dépenses liées à cette quantité.
- } Selon les types d'énergies :
hydroélectricité, gaz naturel, mazout
(no 2, 6), propane et autres

Attention : Le carburant acheté pour la génératrice ou le groupe électrogène doit être comptabilisé (généralement du mazout léger) ici, dans la colonne appropriée.

Si vous décidez de saisir vos données mensuelles, vous devez utiliser la plage de cellules ombragées en mauve (lignes 9 à 20). Les factures liées à la consommation énergétique sont généralement émises sur une base mensuelle, alors l'option de saisir mensuellement vos données peut s'avérer plus simple. Si vous choisissez cette option, assurez-vous d'inscrire des données pour chacun des douze mois, car le total annuel fait automatiquement la somme des mois. Des mois manquants se traduiront par des données annuelles incomplètes.

Si vous choisissez de saisir vos données **annuelles**, utilisez la ligne de cellules ombragées en bleu pâle (ligne 21). Dans ce cas, sachez qu'au moment où vous entrerez des chiffres dans la cellule, vous effacerez la formule intégrée. Cette formule fait la somme automatique de tous les mois situés au-dessus dans la même colonne. Si vous décidez d'inscrire les données mensuelles après coup, veuillez réinscrire la formule permettant d'additionner les douze mois dans la colonne correspondante. Par exemple, pour les données de consommation électrique en kWh (colonne C), la formule à inscrire dans la cellule correspondant au total (C21) serait : **= SOMME (C9: C20)**. Attention, le total de la superficie (cellule B21) fait exception : ce n'est pas une somme des mois, mais plutôt une moyenne. La formule à inscrire dans cette cellule serait : **= MOYENNE (B9: B20)**.

Peu importe l'option que vous choisissiez, il est impératif que les données annuelles nous parviennent. La saisie des données mensuelles n'est donc pas obligatoire; l'option est offerte pour vous faciliter la tâche de saisie ou vous permettre de suivre mensuellement votre consommation d'une année à l'autre.

Attention : Si, après avoir entré toutes vos données, la cellule Y21 est ombragée de couleur rose, il est possible qu'une erreur se soit glissée dans la saisie de la superficie ou dans les données de consommation. La cellule Y21 correspond au total de consommation énergétique (GJ) divisé par le total de la superficie. Cette unité d'énergie par surface correspond à l'intensité énergétique. Dans l'onglet Identité, lorsque vous avez sélectionné une catégorie de bâtiment, des bornes d'intensité énergétiques sont apparues automatiquement. La cellule Y21 de l'onglet Année de suivi (p. ex. : 2023-2024) devient rose lorsque la valeur qu'elle contient dépasse la borne inférieure ou supérieure d'intensité énergétique. Si vous ne détectez aucune erreur de saisie, veuillez-nous en aviser en laissant un commentaire dans votre réponse.

Pour conclure la première partie, vous devez saisir le nombre de bâtiments, loués ou non, pour lesquels votre MO paie les factures d'énergie (ligne 25).

Note sur la définition de l'année de suivi : En général les données reçues pour l'année de suivi font référence aux années financières du gouvernement (d'avril à mars). Dans certains cas de MO, l'année de suivi est une année financière différente. Dans ces cas, le MELCCFP associe l'année de suivi à l'année financière du gouvernement en considérant la période de chevauchement la plus longue, c'est-à-dire l'année qui contient le plus de mois. Par exemple, pour une année financière qui dure de janvier 2023 à décembre 2023, l'année de suivi correspondra à l'année 2023-2024, car celle-ci correspond à la période de chevauchement la plus longue (9 mois sur 12). Pour une année financière qui dure de novembre 2023 à octobre 2024, l'année de suivi correspondra à l'année 2024-2025. Si l'année financière est de juillet à juin, utilisez l'année qui comprend les six premiers mois de la période. Par exemple, pour l'année financière qui dure de juillet 2023 à juin 2024, l'année de suivi sera l'année 2023-2024.

Deuxième partie (lignes 27 à 33)

Cette partie contient des questions particulières concernant votre parc immobilier. Vos réponses nous permettent d'assurer l'uniformité des données compilées. Veuillez cocher tous les énoncés applicables.

Troisième partie : Ajustements non périodiques (lignes 35 à 45)

Cette partie s'applique aux MO ayant mené à terme des projets modifiant de façon importante les équipements ou les bâtiments. Ce type de projet entraînera un ajustement non périodique qui peut avoir un impact sur la consommation énergétique de votre parc immobilier. Vous trouverez plus d'information à ce sujet directement dans le fichier de saisie.

1.3 Onglets 2009-2010 À ANNÉES DE SUIVI - 1

Ces onglets suivent la même logique que l'onglet Année de suivi. Vous devriez y retrouver les informations déjà saisies aux années antérieures. Il est fortement recommandé de vérifier ces onglets. Si vous devez modifier des données des années antérieures, veuillez-nous l'indiquer en nous avisant de la raison de la modification.

1.4 Onglet RÉSUMÉ (pour information – pas de saisie à faire)

Cet onglet contient la compilation de toutes les données saisies dans les onglets précédents, pour chaque année où des données ont été fournies. Vous trouverez la quantité totale annuelle d'émissions de GES à la colonne H. Il est recommandé de bien vérifier cette section, car une erreur de saisie peut être détectée en examinant les totaux les valeurs d'intensité énergétique.

1.5 Onglet CONVERSION (pour information)

Vous trouverez dans cet onglet un tableau dans lequel se trouvent les différents facteurs de conversion utilisés pour convertir les différents types d'énergie en GES.

Attention : Si votre MO effectue ses propres calculs de GES et que les valeurs obtenues diffèrent de celles du MELCCFP, veuillez-nous en informer dans votre réponse.

1.6 Onglet PROCESSUS DE COLLECTE TYPIQUE

Enfin, nous vous encourageons à consulter cet onglet, car il décrit ce à quoi ressemble un processus typique de collecte de données énergétiques. Il est le résultat de l'enquête menée à l'hiver 2015 par l'équipe du MELCCFP chargée de la reddition de comptes sur les mécanismes de compilation des MO. Vous en trouverez une copie à l'annexe II.

Demande d'information supplémentaire

Pour toute question relative à la saisie des données, veuillez communiquer avec nous par courriel : exemplarite-Etat@environnement.gouv.qc.ca

Précisions sur la procédure de saisie des données énergétiques relatives aux activités de transport

2. Objectif de la collecte des données énergétiques

Cette collecte de données a pour objectif de recueillir auprès des ministères et organismes gouvernementaux (MO) les informations relatives à la consommation annuelle de carburant liée aux déplacements professionnels et de suivre l'évolution de cette consommation depuis l'année financière 2009-2010. Cette cueillette servira à quantifier également les émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives aux activités de transport des MO.

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour bien remplir les tableaux. Chaque étape correspond à un onglet qui est à remplir et à consulter dans le présent [fichier Excel](#). Voici la liste de ces onglets :

- | | | |
|---|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Identité2. Carburant3. Km polluants4. Km zéro émission5. Nombre de véhicules6. Résumé7. Conversion8. Processus de collecte typique | } | <i>Onglets dans lesquels s'effectue la saisie des données</i> |
|---|---|---|

Veillez noter que le fichier qui vous est transmis est adapté à votre organisme, c'est-à-dire que vous y retrouverez toutes les informations que vous nous avez fournies aux années antérieures. Il est aussi à noter que certaines données peuvent avoir été estimées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour ajouter certaines informations manquantes. Par exemple, si le coût de consommation d'un type de carburant est manquant, il peut avoir été estimé à partir de la quantité consommée, multipliée par le coût unitaire annuel moyen de ce même type de carburant.

2.1 Onglet IDENTITÉ

Pour les MO ayant déjà rempli des fichiers de saisie dans le passé, la plupart des informations requises dans cette section devraient s'y retrouver automatiquement. Le cas échéant, veuillez vérifier si les informations sont toujours justes et à jour. Toutefois, vous devez vous assurer que tous les champs sont dûment remplis, y compris la date de saisie des données (cellule ombragée en jaune).

Étapes à suivre pour remplir l'onglet IDENTITÉ

Sélectionnez le nom de votre ministère ou organisme dans le menu déroulant, qui apparaît lorsque vous cliquez sur la cellule. Le code financier correspondant apparaîtra automatiquement dans la cellule immédiatement en dessous. Si à votre connaissance ce code est inexact, veuillez-nous en aviser. Sélectionnez ensuite l'année financière appropriée pour votre ministère ou organisme dans le menu déroulant.

Il est important de cocher les types de véhicules qui appartiennent à votre ministère ou organisme (véhicules légers et lourds ou véhicules légers uniquement). Les onglets pour saisir les données s'ajouteront alors aux autres dans le cas des véhicules lourds, si ce n'est déjà fait.

Remplissez manuellement le reste des cellules de couleur bleu pâle.

2.2 Onglet CARBURANT (véhicules légers/lourds) ¹

Saisissez les montants de vos dépenses annuelles (\$) dans les cellules ombragées en bleu pâle (lignes 11 à 18), selon le type de carburant utilisé :

- Carburant traditionnel (essence, diesel, gaz naturel et propane)
- Biocarburants (essence éthanol et biodiesel)

Si les données de la consommation de carburant sont disponibles, veuillez les saisir dans la section en sous les dépenses, dans les cellules ombragées en vert pâle ou en jaune pâle (lignes 25 à 32), après avoir choisi « Réel » dans la colonne R/E. Sinon, les données de la consommation seront estimées automatiquement à partir des données de dépenses (sauf pour les biocarburants).

Note : *Si les montants pour les dépenses ET pour la consommation sont disponibles, il est important de saisir les deux. Les données seront plus précises ainsi.*

Sous la section portant sur les dépenses, vous trouverez des estimations de la quantité d'émissions de GES résultant de la consommation de carburant (lignes 38 à 50). Ces estimations apparaissent automatiquement, aussitôt que des données de dépenses ou de consommation sont saisies.

Si vous avez indiqué que votre MO possède des véhicules légers et lourds dans l'onglet IDENTITÉ, vous devez remplir l'onglet CARBURANT (véhicules lourds) en suivant les mêmes étapes.

Attention : *La quantité de carburant consommée par les équipements motorisés stationnaires ou ne parcourant pas de distance sur des routes (p. ex. : génératrice sur remorque, excavatrice, foreuse, etc.) ne doit pas être comptabilisée dans ce fichier de saisie. Cette information doit apparaître dans un fichier à part.*

2.3 Onglet KM POLLUANTS

Section « Véhicules légers/lourds de l'organisation »

Saisissez le kilométrage annuel total de **tous les véhicules** associés aux données énergétiques fournies dans l'onglet CARBURANT (véhicules légers/lourds). Notez que le kilométrage est divisé en deux catégories : « Sur route » et « Hors route ».

Note : *Si les données de kilométrage ne sont pas disponibles, vous pouvez utiliser la méthode d'estimation du MELCCFP, détaillée dans l'encadré ci-dessous. Si vous fournissez des estimations, veuillez-nous en aviser dans votre réponse.*

Méthode d'estimation du MELCCFP :

Consommation totale du carburant [L-éq. Essence] * ÷ 9,33 L/100 km

**Chiffre tiré de l'onglet CARBURANT (Véhicules légers/lourds), à la ligne 34.*

¹ Notez que les données de cette section ne concernent **que les véhicules qui appartiennent à votre organisation**, dont ceux loués pour une longue durée.

Section facultative : « Autres déplacements à des fins professionnelles »

Remplissez cette section **seulement si les données existent et sont accessibles**. La saisie de données pour cette section **n'est pas obligatoire**, mais elle demeure importante pour que les données énergétiques fournies soient complètes et pour maximiser l'exactitude du calcul de la quantité d'émissions de GES par kilomètre parcouru.

Les autres déplacements à des fins professionnelles **n'incluent pas** les déplacements personnels pour se rendre à son lieu de travail et le quitter. Cela s'applique tout autant au covoiturage.

Si vous estimez le kilométrage des taxis, des autobus interurbains et des trains, vous pouvez vous référer à l'annexe I.

2.4 Onglet KM ZÉRO ÉMISSION (section facultative)

Comme la section précédente (« Autres déplacements à des fins professionnelles »), remplissez cette section **seulement si les données existent et sont accessibles**. La saisie des données pour cette section n'est pas obligatoire, mais elle demeure importante pour que les données énergétiques fournies soient complètes et pour maximiser l'exactitude du calcul de la quantité d'émissions de GES par kilomètre parcouru.

Saisissez le kilométrage annuel total résultant des déplacements dits « non pollueurs » (p. ex. déplacements à vélo) et des déplacements évités par l'entremise de téléconférences ou autres.

Rappel : Les déplacements comptabilisés doivent toujours faire partie des tâches relatives au travail. Il ne faut pas prendre en compte les déplacements personnels pour se rendre à son lieu de travail et le quitter.

2.5 Onglet NOMBRE DE VÉHICULES

Saisissez le nombre de véhicules (sur route et hors route), en prenant soin d'exclure ceux mentionnés au paragraphe suivant, associés aux données énergétiques saisies dans l'onglet CARBURANT (véhicules légers/lourds).

Des lignes ont été ajoutées en 2015 pour dénombrer les véhicules hybrides, hybrides rechargeables, et 100 % électriques. Il faut prendre le soin de bien distinguer ces trois types de véhicules² :

- **Véhicule hybride** : Motorisation électrique et à essence. Ce véhicule ne peut être branché sur le réseau électrique. Il est uniquement rechargé par le moteur à essence et le freinage par récupération (p. ex. : Toyota Prius, Ford Fusion Hybrid).
- **Véhicule hybride rechargeable** : Motorisation électrique et à essence. Ce véhicule peut être chargé en étant branché sur le réseau électrique. (p. ex. : Chevrolet Volt, Toyota Prius Plug-in).
- **Véhicule électrique à batterie (100 % électrique)** : Fonctionne entièrement grâce à une batterie et à une transmission électrique. Il faut brancher ce véhicule à une source externe d'électricité pour recharger sa batterie (p. ex. : Nissan Leaf, Ford Focus Electric).

Référez-vous à l'annexe II pour une liste complète des modèles de ces trois types de véhicules vendus au Canada.

² Sources : Ressources naturelles Canada. Types de véhicules zéro émission, [En ligne]. [Types de véhicules zéro émission - Ressources naturelles Canada](#) (Page consultée le 17 juin 2025).

2.6 Onglet RÉSUMÉ

Vous trouverez dans cet onglet la compilation de toutes les données saisies dans les onglets précédents, pour chaque année où des données ont été fournies.

Il est utile de vérifier cette section, car une erreur de saisie peut être détectée en examinant la valeur de l'indice (litres par 100 km). Une valeur soit trop haute ou trop basse est le signe que la valeur saisie (consommation ou distance parcourue) est inexacte.

Vous trouverez en bas le total des émissions de GES provenant des activités liées au transport de votre MO.

Attention : Si votre MO effectue ses propres calculs de GES et que les valeurs obtenues diffèrent de celles du MELCCFP, veuillez-nous en informer dans votre réponse.

2.7 Onglet CONVERSION

Vous trouverez dans cet onglet les facteurs de conversion utilisés pour déterminer :

- la quantité de carburant consommée si seulement les dépenses ont été saisies;
- la quantité de GES émise par la combustion des différents types de carburant utilisés;
- la quantité de GES émise par les autres déplacements.

2.8 Onglet PROCESSUS DE COLLECTE TYPIQUE

Enfin, nous vous encourageons à consulter cet onglet, qui est situé à la gauche de l'onglet IDENTITÉ. Il dresse une liste d'éléments à surveiller ou à améliorer dans le processus de collecte de données. Vous en trouverez également une copie à l'annexe III.

Demande d'information supplémentaire

Pour toute question relative à la saisie de données, veuillez communiquer avec nous par courriel : exemplarite-Etat@environnement.gouv.qc.ca.

Annexe I : Exemples de mesures d'efficacité énergétique ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre³

Mesure	Évolution
Amélioration de l'éclairage Type de système touché : système d'éclairage	Situation actuelle L'éclairage fonctionne avec des ampoules incandescentes de 60 W, de 150 W et des fluorescents de type T12 ou T8. Mesure proposée - Remplacement des ampoules et des fluorescents par la technologie DEL.
Modification du système de ventilation en débit d'air variable Type de système touché : système de ventilation	Situation actuelle Le système simple gaine à volume constant fonctionne tout le temps. Mesures proposées - Installation d'un variateur de fréquences sur le ventilateur d'alimentation et réduction des heures de fonctionnement à dix heures par jour ouvrable. - Installation d'une sonde de CO ₂ dans le conduit de retour d'air afin de moduler l'admission d'air frais en fonction du niveau de CO ₂ mesuré. - Remplacement des moteurs.
Remplacement du mode de production d'eau chaude domestique Type de système touché : système de chauffage	Situation actuelle L'eau chaude domestique est produite par une chaudière à gaz ou des éléments électriques avec un réservoir. Mesures proposées - Retrait du réservoir d'eau chaude et de la chaudière à gaz. - Installation d'un chauffe-eau au gaz à condensation de type instantané et d'une nouvelle cheminée.
Système de chauffage au mazout Type de système touché : système de chauffage	Situation actuelle Réseau de chauffage à l'eau chaude utilisant prioritairement un équipement central au mazout. Mesures proposées - Achat d'une chaudière électrique pour produire prioritairement l'eau chaude de chauffage.

³ Note : ces mesures sont fournies à titre d'exemple seulement.

Mesure	Évolution
Optimisation du système de ventilation Type de système touché : système de contrôles	Situation actuelle Système monozone en T dont le contrôle est inadéquat et énergivore. Les serpentins au glycol fonctionnent 24 heures sur 24 et admettent de l'air neuf en continu. Mesures proposées - Centralisation des contrôles (volets, température d'alimentation et serpentins de chauffage). - Horaire et possibilité de mise à l'arrêt avec ajout d'un détecteur de présence. - Installation d'une sonde de CO₂.
Optimisation du système de contrôles centralisés Type de système touché : système de contrôles	Situation actuelle Des contrôles pneumatiques sont installés. Mesures proposées - Installation de nouveaux contrôleurs numériques. - Raccordement de nouveaux points permettant aux opérateurs d'utiliser les appareils sans se déplacer. - Séquences de contrôle permettant d'optimiser le fonctionnement des appareils selon les conditions intérieures, les températures extérieures et les périodes d'occupation.
Récupération d'énergie au glycol Type de système touché : système de récupération d'énergie	Situation actuelle Le bâtiment est équipé de systèmes de ventilation en H. Mesure proposée - Installation de serpentins au glycol pour récupérer une partie de l'énergie dissipée.
Toiture Type de système touché : enveloppe de bâtiments	Situation actuelle - Bassin de toiture (non ventilé) vétuste ayant un niveau d'isolation inférieur à R10 (impérial). Mesures proposées - Remplacement de la membrane et augmentation de l'isolation pour atteindre R-31.

Annexe II : Processus de collecte typique

Affirmation	Adéquate	Place à amélioration
1. Les énergies les plus consommées sont l'électricité et le gaz naturel.	✓	
2. Les factures d'énergie arrivent généralement aux ressources matérielles et sont ensuite acheminées aux ressources financières.	✓	
3. La saisie et la compilation des données sont effectuées dans un fichier maison.	✓	
4. La validation des données énergétiques est effectuée sur une base mensuelle.		✓
5. Lorsqu'une nouvelle personne est responsable de la collecte des données énergétiques au sein d'un MO, sa formation consiste généralement en une transmission sommaire des informations.	✓	
6. Parmi les MO ayant des stationnements intérieurs, ce ne sont que les stationnements intérieurs chauffés et éclairés qui sont inclus dans la valeur de superficie.		✓
7. Pour l'analyse des consommations, seule une analyse sommaire des consommations est effectuée.		
8. Les températures ne sont pas normalisées en fonction des degrés-jours de chauffe.	✓	
9. Généralement, aucune estimation de données n'est effectuée.	✓	
10. Les MO incluent généralement les consommations de tous les mois pour tous les bâtiments dans leur rapport annuel.	✓	
11. Les documents contenant les données énergétiques qui sont transmis au MELCCFP doivent d'abord être révisés par une personne en autorité.	✓	
12. Les données énergétiques font partie d'une publication publiée sous la gouverne du MO.	✓	
13. Le fichier de saisie du MELCCFP est utilisé par une grande partie des MO.	✓	

Au printemps 2015, les MO ont été invités à participer à une enquête au sujet de leur collecte de données énergétiques effectuée à l'automne de chaque année. Cette enquête contenait des questionnaires qui portaient sur les bâtiments et les véhicules. Le tableau ci-dessus décrit sommairement le processus typique de cueillette de données énergétiques. Il s'agit d'une synthèse illustrant ce que la majorité des répondants ont choisi comme réponse à chacune des questions. Notez qu'il s'agit du regroupement des réponses les plus fréquentes et non pas du processus d'un MO en particulier. Chaque affirmation affichée est évaluée afin de savoir si elle représente une étape adéquate dans le processus ou si des améliorations pourraient être apportées⁴.

⁴ LIBERGE-SIMARD, Raphaël (2015). *Rapport de l'enquête sur le processus de cueillette des données énergétiques des ministères et organismes*. MERN, Québec.

Annexe III : Méthodes d'estimation pour déterminer le kilométrage des taxis et des autobus interurbains utilisés pour le transport à des fins professionnelles

Taxi

Vous pouvez utiliser la formule suivante si vous avez le montant total en \$ et le nombre de courses correspondant :

$$\text{Distance [km]} = \frac{(\text{total \$} - \text{nbre de courses} \times \text{tarif départ}) \times \text{ajustement pour tarif temps}}{\text{tarif km} \times \text{pourboire}}$$

Les trois composantes des tarifs de taxi au Québec sont les suivantes⁵ :

- Tarif de départ = **4,10 \$/départ**
- Tarif par kilomètre = **2,05 \$/km**
- Tarif par minute d'attente = **0,77 \$/min**

Les chiffres à utiliser pour les autres composantes de la formule sont les suivants :

- Ajustement pour tarif temps = **1,95 \$**
- Pourboire = **1,15 \$**

Si vous n'avez que le montant total de dépenses, vous pouvez obtenir le kilométrage en divisant ce montant par un facteur de 2,85\$/km. La marge d'erreur est acceptable si vous avez plus de 1 500 \$ de dépenses annuelles.

Autobus ou train entre Québec et Montréal

Pour les voyages entre Québec et Montréal, la formule préconisée consiste à utiliser le nombre de trajets plutôt que le montant :

$$\text{Distance [km]} = \text{le nombre total des trajets} \times \text{distance}(500\text{km})$$

Téléconférences

Les MO qui associent des kilomètres à l'utilisation de téléconférences devront le faire pour les conférences ayant une durée de plus d'une heure.

⁵ Source : CTQ. Tarifs de transport privé, [En ligne]. [Tarifs de transport rémunéré de personnes par automobile - Commission des transports du Québec](#) (Page consultée le 06 octobre 2025).

Annexe IV : Véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques à batterie

Tableau 1 : Exemples de types de véhicules vendus au Canada

Véhicules hybrides	Véhicules hybrides rechargeables ⁶	Véhicules électriques à batterie ⁷
Acura ILX Hybrid	Alfa Romeo Tonale PHEV	Audi Q4 e-tron
Chevrolet Silverado hybride	Ford Escape PHEV	BMW i4
Chevrolet Malibu hybride	Kia Sorento PHEV, Niro PHEV	Cadillac Optic
Chevrolet Tahoe hybride	Toyota Prius Prime	Chevrolet Blazer EV, Equinox EV
Ford Escape hybride		Honda Prologue
Ford C-MAX hybride		Hyundai Ioniq 6, 9, Kona EV
Ford Fusion hybride		Kia EV9, EV6, Niro EV
Honda Accord Hybrid		Nissan Leaf SV, Ariya
Honda Civic Hybrid		Tesla Y
Honda CR-Z CVT Hybrid		Volkswagen ID.4
Honda Insight DX, EX, LX		
Hyundai Sonata Hybrid Base		
Kia Optima hybride		
Nissan Pathfinder hybride		
Subaru XV Crosstrek hybride		
Toyota Camry hybride LE		Véhicules à basse vitesse*
Toyota Camry Hybrid SE, XLE		Kargo XL
Toyota Highlander hybride		Might-e truck
Toyota Prius C, V		Max EV
Volkswagen Jetta hybride		Able NXT

* Véhicules à basse vitesse : véhicules 100 % électriques dont la vitesse maximale se situe entre 32 et 40 km/h, conçus pour un usage en milieu fermé.⁸

⁶ Roulons électrique, [En ligne]. [Catalogue des véhicules | Roulons électrique](#) (page consultée le 6 octobre 2025).

⁷ Roulons électrique, [En ligne]. [Catalogue des véhicules | Roulons électrique](#) (page consultée le 6 octobre 2025).

⁸ SAAQ. *Véhicules à basse vitesse*, [En ligne]. [Les véhicules à basse vitesse - SAAQ](#) (Page consultée le 6 octobre 2025).

Annexe V : Processus de collecte typique

Affirmation	Adéquate	Place à amélioration
1. La majorité des MO ne possèdent pas de véhicules lourds, mais parmi les MO qui en possèdent, les données énergétiques de ces véhicules sont saisies de la même manière que celles des véhicules légers.	✓	
2. Pour les litres et les montants dépensés en carburant, il n'y a pas de tendances quant au choix des outils utilisés pour la saisie des données.		
3. Pour le kilométrage, cette valeur est obtenue en vérifiant l'odomètre de chacun des véhicules dans la plupart des cas.	✓	
4. Pour le nombre de véhicules, cette donnée provient généralement d'une application maison. De plus, ce chiffre représente un instantané de la flotte en date du 31 mars ou d'une autre journée. Cependant, au sujet de la consommation, la donnée remise au MELCCFP contient généralement les valeurs de carburant pour tous les véhicules ayant roulé durant l'année.	✓	
5. La validation des données énergétiques est généralement effectuée une fois par année.		✓
6. Lorsqu'une nouvelle personne est responsable de la collecte des données énergétiques au sein d'un MO, sa formation consiste généralement en une transmission sommaire des informations.		✓
7. La compilation est effectuée dans une application maison ou encore dans le fichier du MELCCFP.	✓	
8. Parmi ceux qui font des locations de longue durée, les données énergétiques des véhicules loués sont majoritairement remises au MELCCFP. Ce n'est pas le cas pour les locations de courte durée.	✓	
9. L'analyse de l'évolution des consommations n'est pas effectuée par la majorité des MO. Cependant, les MO qui font ce type d'analyse sont majoritairement de gros joueurs.		✓
10. Les documents contenant les données énergétiques qui sont transmis au MELCCFP doivent d'abord être révisés par une personne en autorité dans la plupart des cas.	✓	
11. Dans le cas des gros joueurs, les données font généralement partie d'une publication publiée sous la gouverne du MO.	✓	
12. Le fichier de saisie du MELCCFP est utilisé par une grande partie des MO.	✓	

Au printemps 2015, les MO ont été invités à participer à une enquête au sujet de leur collecte de données énergétiques effectuée à l'automne de chaque année. Cette enquête contenait des questionnaires qui portaient sur les bâtiments et les véhicules. Le tableau ci-dessus décrit sommairement le processus typique de cueillette de données énergétiques. Il s'agit d'une synthèse illustrant ce que la majorité des répondants ont choisi comme réponse à chacune des questions. Notez qu'il s'agit du regroupement des réponses les plus fréquentes et non pas du processus d'un MO en particulier. Chaque affirmation affichée est évaluée afin de savoir si elle représente une étape adéquate dans le processus ou si des améliorations pourraient être apportées.⁹

⁹ Liberge-Simard, Raphaël (2015). *Rapport de l'enquête sur le processus de cueillette des données énergétiques des ministères et organismes*. MERN, Québec.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 